



COMPTE-RENDU

Conseil municipal du 10 juillet 2020 à 18H30

Le Conseil Municipal de la commune de Tavel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude PHILIP, Maire.

Présents outre le Maire : HERNANZ Pascale, ROCHER Christelle, BERMOND-GONNET Richard, BOURGADE Franck, LE BIHAN Marguerite, ANDRE Florian, CHARLES Céline, CAYOL Flavie, ROZIER, Pascal, BARETTINI Marina, GRIEU Vincent, TERNISIEN Xavier, BARAC Jacques, MARTINEZ – ANDRIER Anne-Marie.

Absents excusés :

- Séverine FLORENSON (procuration à Christelle ROCHER)
- Bernard JULIER (procuration à Claude PHILIP)
- Richard SOUCHE (procuration à Jacques BARAC)
- Jean-Pierre DAANEN (procuration à Vincent GRIEU)

Monsieur Richard BERMOND-GONNET a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1 Adoption du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2019
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2020
- 3 Désignation des délégués aux élections sénatoriales
- 4 Validation du règlement intérieur de la piscine et du protocole sanitaire
- 5 Demande de subvention Appel à projets « Label Ecoles numériques 2020 »
- 6 Lancement du marché restauration collective
- 7 Questions diverses

POINT N°1**OBJET : ADOPTION DU PV DE LA SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2019****RAPPORTEUR : Claude PHILIP**

Vote	Nombre	NOMS
Contre		
Abst.	4	X TERNISIEN, AM MARTINEZ-ANDRIER, J BARAC, R SOUCHE
Pour	15	

POINT N°2**OBJET : ADOPTION DU PV DE LA SÉANCE DU 03 JUILLET 2020****RAPPORTEUR : Claude PHILIP**

Vote	Nombre	NOMS
Contre	4	X TERNISIEN, AM MARTINEZ-ANDRIER, J BARAC, R SOUCHE
Abst.		
Pour	15	

OBJET : désignation des délégués pour les sénatoriales

RAPPORTEUR : Claude PHILIP

EXPOSE

Les prochaines sénatoriales ont imposé de réunir un conseil municipal le 10 juillet pour désigner les 5 titulaires et les 3 suppléants qui voteront en septembre lors des élections sénatoriales. Le quorum à observer à minima est de 1/3 lors de la réunion de désignation des délégués des conseils municipaux du 10 juillet.

En application des articles L.289 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus, sans débat au scrutin secret, simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Monsieur le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil et a dénombré 15 conseillers présents. Les conditions du quorum étaient posées.

Le bureau électoral était composé des 2 conseillers municipaux les plus âgés, Mesdames Anne-Marie MARTINEZ-ANDRIER et Marguerite LE BIHAN et des 2 conseillers municipaux les plus jeunes, à savoir Mesdames Marina BARETTINI et Céline CHARLES.

Monsieur Richard BERMOND-GONNET a été désigné secrétaire par le conseil municipal.

PROPOSE

Monsieur le Maire a enregistré 2 listes :

Liste nominative des candidats	
LISTE A	LISTE B
Claude PHILIP Pascale HERNANZ Bernard JULIER Christelle ROCHER Richard BERMOND-GONNET Séverine FLORENSON Franck BOURGADE Marguerite LE BIHAN	Xavier TERNISIEN Anne-Marie MARTINEZ-ANDRIER Jacques BARAC

DECIDE

Suite au vote à bulletin secret, l'état des votes est le suivant :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris au vote : 0
- Nombre de votants : 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 19
- Nombre d'enveloppes : 19

Le nombre de sièges est réparti de la façon suivante :

NOM DE LA LISTE OU DU CANDIDAT TÊTE DE LISTE	Suffrages obtenus	Nombre de délégués obtenus	Nombre de suppléants obtenus
Claude PHILIP	15	4	3
Xavier TERNISIEN	4	1	0

Les délégués et suppléants sont :

DELEGUES	SUPPLEANTS
5 titulaires	
Claude PHILIP Pascale HERNANZ Bernard JULIER Christelle ROCHER Xavier TERNISIEN	Richard BERMOND-GONNET Séverine FLORENSON Franck BOURGADE

POINT N°4

OBJET : VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA PISCINE ET DU PROTOCOLE SANITAIRE

Annexe : dossier complet : protocole sanitaire, le règlement intérieur et le plan d'organisation de la surveillance et des secours

RAPPORTEUR : Claude PHILIP

EXPOSE

Vu, le décret n°2020-663 du 31 mai 2020 qui précise les consignes à suivre lors des réouvertures de piscine, afin de respecter les mesures barrières ;

Vu l'avis du Haut Conseil de la Santé Publique du 29 avril 2020,

Vu les recommandations générales du ministère des sports en date du 26 juin 2020 ;

Vu les préconisations générales de la Haute Autorité de la Santé Publique ;

PROPOSE

Il est proposé au conseil municipal :

- De valider le dossier de réouverture de la piscine intégrant le protocole sanitaire, le règlement intérieur et le plan d'organisation de la surveillance et des secours qui intègre l'ensemble des directives et préconisations des différentes instances relative à la santé.
- De charger Monsieur le Maire de signer les documents et de le notifier à l'Agence Régionale de la Santé.

DECIDE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition susmentionnée.

Vote	Nombre	NOMS
Contre	0	
Abst.	0	
Pour	19	

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION APPEL A PROJETS « LABEL ECOLES NUMERIQUES 2020 »**RAPPORTEUR : Claude PHILIP****EXPOSE**

Dans le cadre de la politique de développement du numérique pour l'éducation et de la stratégie interministérielle pour les ruralités, le Ministère de l'Education Nationale met en œuvre l'appel à projet « Label Ecole Numériques 2020 ». Cette action est destinée à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles élémentaires et maternelles des communes dont la population n'excède pas 3500 habitants.

- La finalité de la démarche :
 - Placer les données scolaires au cœur de la stratégie numérique du ministère,
 - Enseigner au XXIe siècle avec le numérique,
 - Accompagner et renforcer le développement professionnel des enseignants,
 - Développer les compétences numériques des élèves,
 - Créer de nouveaux liens avec les acteurs et les partenaires de l'école.
- Financement :
 - L'équipement financé l'est à 50% par l'état, 50% par la commune,
 - Financement minimum : 3000 € (1500 € commune / 1500 € état),
 - Financement maximum : 14000 € (7000 € commune / 7000 € état).

Les besoins en matériel ont été évalués avec les équipes enseignantes afin de déterminer conjointement le type de matériel adapté à leur projet.

PROPOSE

Il est proposé de saisir l'opportunité de ce co-financement afin de permettre aux 2 écoles de rentrer dans l'ère du numérique et de l'innovation pédagogique.

Le coût s'organise de la façon suivante :

	Devis réalisés
Ecole maternelle	11 132 HT
Ecole élémentaire	13 915 HT

DECIDE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition susmentionnée et décide :

- **D'ACCEPTER** les demandes de subventions pour l'école maternelle et élémentaire pour l'année 2020,
- **DE CHARGER** le Maire de procéder à la notification de cette décision aux services de l'académie.

Vote	Nombre	NOMS
Contre	0	
Abst.	0	
Pour	19	

OBJET : LANCEMENT DU MARCHÉ RESTAURATION COLLECTIVE

RAPPORTEUR : Claude PHILIP

EXPOSE

Suite à la réorganisation à anticiper, liée au départ à la retraite d'un agent en fin d'année mais également suite à la demande du chef cuisinier d'intégrer le service technique, il est impératif de prendre rapidement les dispositions afin d'organiser la continuité du service restauration scolaire à partir du mois de septembre 2020.

Il s'agit également de répondre aux exigences de la loi Egalim mais également d'optimiser la gestion de dépenses publiques liées au service.

PROPOSE

Il est proposé de lancer un marché à bons de commande pour identifier un prestataire qui investira les cuisines de la collectivité pour cuisiner « maison » et répondra aux attentes posées en termes d'achats en circuits courts, achats locaux, produits bio, équilibre nutritionnel et mise en place d'un Plan de Maitrise Sanitaire afin de sécuriser la production.

Ce marché à bons de commande se situera en dessous du seuil de 214 000 € et est proposé pour une durée de 2 ans.

DECIDE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à la majorité la proposition susmentionnée et décide

- **D'ACCEPTER** le lancement du marché,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce marché.

Vote	Nombre	NOMS
Contre	0	
Abst.	5	F CAYOL, X TERNISIEN, J BARAC, AM MARTINEZ-ANDRIER, R SOUCHE
Pour	14	

La séance est clôturée à 19 heures 30

